

**Direction de la Maîtrise d’Ouvrage**

25, rue de la Nuée Bleue

F-67000 Strasbourg

Tél. +33 (0)3 88 21 74 74

## **Marchés Publics de Services**

# **MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE DU PORT AUTONOME DE STRASBOURG**

**Date et heure de réception des Offres :  
Vendredi 25 août 2017 à 12h00**

## **Règlement de la Consultation**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

	Pages
<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>5</b>
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 - VARIANTES	6
<b>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>7</b>
6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	7
6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	7
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>8</b>
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	9
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	9

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

#### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

#### **Mission de Contrôle Technique Bâtiment dans le Cadre de la Construction du Nouveau Siège du PAS**

Dans le cadre de la construction de son nouveau siège social, le Port autonome de Strasbourg souhaite confier une mission de Contrôle Technique en application du décret 99-443 du 28 mai 1999 et de la norme NF P 03-100. Le futur bâtiment R+3 ne sera pas soumis à la réglementation sur les ERP.

La mission comprend :

- Examen critique des documents de conception (notes de calcul, plans et dessins définissant les produits) ;
- Examen critique des documents d'exécution et des résultats des vérifications incombant aux constructeurs énumérés à l'article 1792-1 du code civil ;
- Prise en compte des certificats ou des procès-verbaux d'essais relatifs aux matériaux, aux composants ou aux équipements ;
- Examen critique sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle et des conditions dans lesquelles s'effectuent les vérifications incombant aux constructeurs ;
- Préparation à la réception. Etablissement du rapport final de contrôle technique relatif à la totalité de la mission ;
- Examen critique des travaux de parachèvement effectués pendant la période de garantie de parfait achèvement.

**Lieu(x) d'exécution** : Strasbourg.

#### 1.2 - Étendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<b>Classification principale</b>
----------------------------------

Services de contrôle technique de bâtiments. (716313003)
----------------------------------------------------------

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

### 2.2 - Variantes et Options

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées en totalité sur les fonds propres du Port autonome de Strasbourg.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 13 et 14 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

### 3.1 - Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction Maîtrise d'Ouvrage du port autonome de Strasbourg, représentée par M. Pascal FOURNAISE, directeur (tél. 03.88.21.78.20 / [p.fournaise@strasbourg.port.fr](mailto:p.fournaise@strasbourg.port.fr)) ou par M. Xavier FAUVAIN, chargé de projet (tél. 03.88.21.78.16. / [x.fauvain@strasbourg.port.fr](mailto:x.fauvain@strasbourg.port.fr)).

### 3.2 - Maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre est en cours de désignation.

Si l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre devait intervenir pendant la durée de la présente consultation, les candidats identifiés sur la plateforme de téléchargement « MARCOWEB » en seront informés.

### 3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mise en concurrence pour la désignation du prestataire chargé de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier n'a pas encore été lancée.

### 3.4 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique fait l'objet de la présente consultation.

### 3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

L'opération de coordination de sécurité et protection de la santé de niveau II est soumise aux dispositions ci-dessous.

#### 3.5.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

## **ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (R.C.) ;
- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.).

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

## **ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Sous-dossier n°1, relatifs aux "Pièces de la candidature" :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous:

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016:

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire vérifiables (coordonnées exactes - nom et n° de téléphone) ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;
- Agrément ministériel du contrôleur technique chargé d'effectuer la mission.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### **Sous-dossier n°2, relatifs aux "Pièces de l'offre" :**

Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (D.P.G.F.), cadre ci-joint à compléter sans modification ;
- Une Note Méthodologique Détaillée (N.M.D.), document à rédiger par le candidat, présentant les dispositions qu'il se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Ce document comprendra toutes justifications et observations que le candidat souhaite apporter, ainsi que le C.V. de **la personne** qui sera chargée d'assurer l'exécution du marché.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les deux sous-dossiers relatifs aux "pièces de la candidature" et "pièces de l'offre".

### **5.2 - Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## **ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Libellé	%	Modalité d'appréciation des critères
1 - Prix des prestations	60	Fonction des éléments fournis par les candidats dans l'Acte d'Engagement et dans la Décomposition du Prix de celle-ci
2 - Valeur technique	40	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués notamment en ce qui concerne les qualifications des membres de l'équipe (CV) et de ceux figurant dans la Note Méthodologique.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

Toutefois, toute offre incomplète ou méconnaissant la législation en vigueur pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

### 7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :	<b>MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE BATIMENT DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE DU PAS</b>
<b>NE PAS OUVRIR</b>	

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Port autonome de Strasbourg**  
**Direction Ressources et Organisation**  
**Pôle Achats / Marchés**  
**25, rue de la Nuée Bleue**  
**CS 80407**  
**67002 Strasbourg Cedex**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

### 7.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :  
<http://pas.marcoweb.fr>.

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Fichiers de type « .doc / .docx » ou « .xls / .xlsx » et « .pdf »

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

## ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

#### **Renseignement(s) administratif(s) :**

Port autonome de Strasbourg  
Direction Ressources et Organisation  
Pôle Achats / Marchés  
25, rue de la Nuée Bleue  
CS 80407  
67002 Strasbourg Cedex

M. Didier CHABOD  
Tél: +33 (0)3 88 21 78 21  
Fax: +33 (0)3 88 23 56 57  
Courriel : [pam@strasbourg.port.fr](mailto:pam@strasbourg.port.fr)

#### **Renseignement(s) technique(s) :**

Port autonome de Strasbourg  
Direction Maîtrise d'Ouvrage  
25, rue de la Nuée Bleue  
CS 80407  
67002 Strasbourg Cedex

M. Xavier FAUVAIN  
Tél: +33 (0)3.88.21.74.74.  
Fax : +33 (0)3.88.23.56.57.  
Courriel : [x.fauvain@strasbourg.port.fr](mailto:x.fauvain@strasbourg.port.fr)



Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://pas.marcoweb.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### 8.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

### 8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

### 8.4 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

#### **Tribunal administratif de Strasbourg**

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66

E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

#### **Greffe du tribunal administratif de Strasbourg**

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg

Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66

E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)